

PELLAND, ETIENNE. — La Cité vs Pelland, comptes de sténographes, etc., p. 233. — D'ingénieur, p. 234. — Nomination d'Avocats de la Cité, pour aider la Couronne, p. 735.

POLICE (Département). — Re maisons de jeux, etc., p. 77. — Re bail d'un poste, rue St-Hubert, p. 165. — Re police acquittée de Reynolds, résolution annulée, p. 278. — Uniformes pour la police, p. 272. — M. l'échevin Blumenthal produit sept affidavits, p. 339, 340.

PONT DE LA RUE STE-CATHERINE. — Contrats accordés pour l'acier et l'armature de ce pont, p. 1130.

PROPRIETE COLLARD. — Rapport adopté, p. 538. — Lettre du Maire à ce sujet, p. 540, 541.

PROTESTANT HOSPITAL FOR THE INSANE. — Projet d'arrangement en rapport avec l'élargissement de l'Aqueduc, p. 605, 606, 607, 608.

PROTETS. — Signifiés à la Cité par la Ross Realty Co., p. 21. — Réponses à ces protets, p. 158.

R

RAPPORTS. — Re construction d'égouts, \$34,800 pour quartier Mercier, \$35,000 enlèvement de la neige, re rupture de l'égout de la rue Mill, p. 2. — Re construction des égouts de la rue Favard et Létourneux, p. 122, 123. — Re Crédit pour améliorations à la résidence de l'Île Ste-Hélène, p. 147. — Du Bureau des Commissaires re règlement autorisant l'émission d'un emprunt de \$5,802,480 pour la construction et la continuation des travaux publics, p. 204. — Du Directeur de l'Assistance Municipale re salaires des employés partis pour la guerre, p. 207. — Rapport du Trésorier, transmettant une liste des propriétés appartenant à la Cité, p. 207. — Divers rapports adoptés, la section 22 du Bill de la Cité, p. 247, 248. — Tous les rapports techniques doivent être faits en français et en anglais, p. 298. — Re question de la municipalisation du service des bateaux traversiers, p. 358. — Re question des Abattoirs, p. 369. — Propriété rue Amherst pour bain public, p. 376. — Re pavages permanents, p. 437. — Expropriation rue Sherbrooke, entre Fullum et Aylwin, p. 537. — Rue Drolet, p. 539. — Rapport annuel du Directeur de l'Assistance Municipale pour 1914, p. 565. — Rapports adoptés par le Conseil, p. 580, 581, 621, 631, 667, 668, 669, 709, 710, 714, 715, 736, 737, 742, 743, 774, 775, 809, 846, 847, 850, 885, (re ventes par le Shérif, p. 886), 913, 914, 923, 931, 932, 933, 943, 947, 951, 1042, 1043, 1083, 1084, 1157, 1188, 1189, 1215, 1233, 1234, 1262, 1263, 1264, 1267, 1292, 1293, 1294, 1295, 1330, 1351, 1377, 1395, 1406, 1422, 1442, 1457, 1481, 1505, 1516, 1534, 1543, 1567.

RECLAMATIONS. — Réglées, p. 63, 106, 152, 180, 312, 317, 387, 453, 467, 484, 485, 508, 625. — Liun Jung et Liun Sing, réglées, p. 674. — Autres réclamations, p. 678, 856, 865, 977, 1021, 1031, 1040, 1101, 1131, 1142, 1255, 1256, 1335, 1385.

REGISTRATEURS. — Compte d'honoraires pour renseignements fournis aux fonctionnaires de la Ville, p. 473, 526. — Rapport adopté, p. 545.

REGLEMENTS. — Règlement No 260, concernant les bâtiments, amendé le 28 décembre 1914, par règlement No

542, p. 27. — Règlement No 506, re fonds de pension, amendé par le règlement No 543, p. 29. — Règlement No 538, re construction des édifices sur les rues Christophe Colomb et Boyer, amendé par le Règlement No 544, p. 29. — Règlement No 449, re construction des édifices dans les quartiers Mont-Royal et Côte-des-Neiges, amendé par Règlement No 545, p. 29. — Règlement No 296, concernant les Marchés re passage d'animaux à travers les rues, amendé par Règlement No 546, p. 30. — Règlement autorisant la "Thos. Davidson Mfg. Co." à établir une passerelle au-dessus de la rue Vinet, Règlement No 547, p. 30. — Règlement amendant le Règlement No 432 re taxes, Règlement No 548, p. 84. — Règlement accordant certaines indemnités à la famille du constable Bourdon, Règlement No 549, p. 85. — Règlement amendant le Règlement No 321, re construction des édifices sur la rue Cherrier, Règlement No 550, p. 177, 178. — Règlement à l'effet de prohiber l'érection de garages rue Sherbrooke, entre les rues St-Denis et Conseillers de Ville, Règlement No 551, p. 305. — Règlement concernant l'érection des bâtiments sur le Chemin de la Côte-des-Neiges, Règlement No 552, p. 305. — Règlement à l'effet de prohiber l'usage de certaines lampes par les plombiers, Règlement No 553, p. 305. — Règlement concernant les bâtiments sur l'avenue de Lorimier, entre Rachel et Gilford, Règlement No 554, p. 305, 306. — Règlement au sujet des combats de boxe, Règlement No 555, p. 343. — Règlement pourvoyant à un emprunt de \$5,802,480, Règlement No 556, p. 439. — Règlement concernant les taxes, etc., Règlement No 557, p. 545. — Règlement re édifices sur les rues Christophe Colomb et Boyer, Règlement No 558, p. 545, 546. — Règlement relatif à la circulation des camions-automobiles et autres voitures, etc., Règlement No 559, p. 623. — Règlement amendant le Règlement No 547 re Thos. Davidson Co., No 560, p. 623. — Règlement concernant la construction des édifices sur la rue Cherrier, No 561. Règlement pour accorder une indemnité à la famille du pompier Horace Trudel, tué dans l'exercice de ses fonctions, No 562, p. 624. — Règlement concernant la construction des bâtiments sur le Boulevard St-Joseph, No 563, p. 711. — Règlement amendant le Règlement No 50, intitulé règlement concernant les voitures, No 564, p. 711. — Règlement concernant les marchands de bric-à-brac, etc., et abrogeant les Règlements No 99, 110, 132 et 134, Règlement No 565, p. 746. — Règlement amendant le Règlement No 275 re administration des parcs, etc. Règlement No 566, p. 746. — Règlement imposant une taxe d'un sou sur chaque personne admise à un lieu d'amusement, No 567, p. 812, 813. — Règlement concernant la construction dans le quartier Rosemont, No 568, p. 852. — Re emploi de journaux pour les fins d'emballages, Règlement No 569, p. 915. — Règlement re construction des édifices sur la rue Dorchester et autres rues. Règlement No 570, p. 955. — Amendant le Règlement No 318 re plomberie. Règlement No 571, p. 1218. — Re construction des édifices sur l'avenue de Lorimier, Règlement No 572, p. 1218, 1219. — Re construction de vinaigreries. Règlement No 573, p. 1219. — Re port d'armes à feu. Règlement No 574, p. 1219, 1220. — Règlement pourvoyant à un emprunt de \$4,000,000 en anticipation de la perception des taxes annuelles, Règlement No 575, p. 1235. — A l'effet de prohiber la construction de garages sur la rue Mentana, Règlement No 576, p. 1267. — Re édifices sur la rue Christophe Colomb, Règlement No 577, p. 1266. — Modifiant les limites de certains quartiers, Règlement No 578, p. 1354, 1355. — Règlement autorisant l'émission d'un emprunt de \$1,000,000 pour payer le coût des égouts, Règlement No 579, p. 1396. — Règlement amendant les Règlements No 493 et 520, concernant la construction des édifices dans le quartier Notre-Dame de Grâce. Règlement No 580, p. 1397. — Re raccords avec les conduits souterrains. Règlement No 581, p. 1397. — Règlement à l'effet d'amender le Règlement No 53 re bâtiment dans le quartier Ahuntsic. Règlement No 582, p. 1546. — Règlement concernant les édifices sur le Chemin de la Côte-des-Neiges. Règlement No 583, p. 1547. — Règlement concernant les auto-taxis. Règlement No 584, p. 1548.

REGLES DU CONSEIL. — Règle 111a ajoutée, p. 465.